




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-632**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1101906-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU TERRITOIRE. MISE EN PLACE
D'UN COMITE D'ATTRACTIVITE**

Le. 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU TERRITOIRE. MISE
EN PLACE D'UN COMITE D'ATTRACTIVITE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Ville judiciaire, ville universitaire, ville d'eau, ville de culture, ville de tourisme, ville d'agriculture, ville ouverte et connectée au monde, Aix-en-Provence compte de nombreuses richesses, socle de base pour son attractivité nationale et internationale.

C'est ainsi qu'Aix en Provence dispose d'une image positive et qualitative auprès des Français qui la citent régulièrement pour y vivre, eu égard à l'environnement de vie et au climat (sondage CSA 2015). Cette préférence selon le cadre de vie est commune aux plus de 50 ans et aux plus jeunes, ces derniers mettant également en second choix le dynamisme sur le plan économique et universitaire.

Toutefois dans un contexte territorial toujours plus concurrentiel et complexe, il est nécessaire de mettre en évidence, à l'échelle nationale et internationale, les particularités de notre attractivité et de notre identité.

C'est ainsi que vous avez approuvé, par délibération n°2015-343 du 23 juillet 2015, la stratégie globale d'attractivité visant à promouvoir et valoriser le territoire aixois, locomotive reconnue plus globalement du Pays d'Aix.

Cette volonté de valorisation des acteurs du territoire vise à augmenter sa valeur, son unicité, son attractivité. L'objectif général peut être résumé ainsi : **Séduire à l'extérieur, Mobiliser à l'intérieur.**

Les publics cibles ont été définis comme suit :

Externes (national et international)

- Actifs et entreprises pouvant venir s'installer et investir
- Touristes particuliers et professionnels
- Etudiants

Internes

- Population d'Aix et du Pays d'Aix
- Acteurs de la vie économique et culturelle du territoire : commerces, entreprises, associations, établissements culturels et artistiques, collectivités.

Une phase de diagnostic précédemment réalisée (au plan local, national et international), de nombreuses enquêtes et les indicateurs existants et à développer font apparaître de nombreux atouts, mais également certains points sur lesquels notre action doit porter pour le consolider. L'objectif étant de figurer, en bonne place, dans certains classements internationaux.

Dans cette perspective, un **partenariat entre la Ville d'Aix, le Conseil de territoire du Pays d'Aix et l'IAE** et a été conclu sous forme de convention triennale. Le travail de recherche des étudiants la première année de partenariat a porté sur l'attachement au lieu des étudiants et sur la perception d'Aix-en-Provence par la filière économique.

Trois grandes thématiques recouvrent globalement l'attractivité qui se mesure en comparaison avec d'autres territoires concurrents.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous pour information, quelques données **non exhaustives** (sources : INSEE, AUPA, Observ'agglo, Analyse Besoins Sociaux, Pôle Emploi, PAD, bilan Air PACA 2015, Territoire du Pays d'Aix, Office Municipal de Tourisme, Académie Aix-Marseille, Observatoire France Très Haut Débit) qui permettent de cerner notre territoire et ses spécificités selon ces thématiques.

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix sera associée dès 2017 dans l'élaboration et le suivi d'indicateurs, contribuant au pilotage et à l'évaluation de la démarche.

EN TERME DE CAPITAL ÉCONOMIQUE

Cette thématique recouvre des données liées au poids économique, à l'attractivité et l'innovation, au travail et emploi et permet de qualifier le territoire : un espace aux activités diversifiées générant un taux de croissance de l'emploi très satisfaisant.

- 23 340 établissements présents sur le territoire aixois, soit 86 610 salariés majoritairement dans le secteur tertiaire.
- près des 2/3 des aixois âgés de 15 à 64 ans actifs (recensement de 2011).
- 3 actifs occupés sur 5 sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures.
- 15 % de taux d'économie sociale et solidaire.
- un technopôle dédié à l'environnement : 900 salariés, 400 chercheurs et 300 étudiants (Master et doctorants), 110 entreprises innovantes, 12 laboratoires de recherche, une antenne du Collège de France, 180 000 m² de disponibilité foncière.
- 5 pôles de compétitivité en Pays d'Aix : Trimatec, Eau, Capenergies, Safe, SCS.
- 200 entreprises étrangères implantées en Pays d'Aix.
- un label French Tech.
- un projet de pôle numérique à la Constance quartier dédié à l'économie numérique. Proche du centre-ville et de la Fondation Vasarely, il hébergera des entreprises spécialisées, un incubateur des métiers du e-commerce et des espaces de co-working.
- un carrefour de l'innovation et du numérique, lieu dédié aux makers et startups : espace d'émergence – laboratoire d'idées, booster de projets.
- 300 PME dans le numérique accompagnent le positionnement d'Aix en Provence en tant que Smart City, ville connectée.
- un dispositif d'amorçage pour des projets innovants à forte potentialité de développement.
- The Camp - futur campus international d'innovation numérique orienté vers la ville de demain (formation, accélérateur de startups, pôle d'expérimentation).
- 3 400 commerces dont la moitié en centre-ville.
- la présence de sièges d'administrations de niveau régional voire national : Cour d'appel, DIREN, DRAC, Météo France, Douanes...

EN TERME DE QUALITÉ ET DE CADRE DE VIE

Ce thème regroupe des domaines très variés :

Transport et mobilité :

- 1,20€ le prix du billet dans les transports en commun et des offres combinées parc relais et bus très incitatives.
- un projet de Bus à Haut Niveau de Service.
- un développement des parcs relais.

Infrastructures urbaines :

- 426 euros, montant par habitant des dépenses d'investissement en équipement de la ville (en 2015).
- Pôle culturel avec Théâtre, Conservatoire régional de musique et de danse, Centre chorégraphique national, Bibliothèque
- 150 monuments classés.

Culture et loisirs :

- 9 théâtres, 11 musées dont 2 fondations et un centre d'art, 1 Conservatoire, 1 centre Chorégraphique National et une future salle de musiques actuelles.
- 5000 places de théâtre public et privé.
- 2 363 fauteuils de cinéma.
- 75 526 spectateurs pour le Festival d'Art Lyrique en 2016 dont la moitié issus de la région et un quart de l'étranger.
- 514 infrastructures sportives et 30 000 licenciés sportifs
- un futur palais des sports (Arena)

Santé :

- 241 médecins généralistes sont implantés sur Aix en Provence, soit un taux de couverture de la population de 17 médecins pour 10 000 habitants.

Environnement :

- 13 jours par an en 2015 avec un indice ATMO supérieur ou égal à 6.
- 366,88 kg de déchets récoltés et 47,31 kg de collecte sélective par an et par habitant en 2015.

Vie de la cité :

- 57 % de taux de participation aux dernières élections municipales et communautaires de 2014.
- Près d'1 habitant sur 5 est âgé de moins de 20 ans, 1 sur 12 de 75 ans et plus.
- 7 policiers municipaux pour 10 000 habitants.

D'autres données plus générales éclairent également la spécificité de notre territoire :

- 10ème commune la plus étendue de France avec 18 600 Ha. Le centre-ville représente seulement 10 % de la surface communale pour 73 % de la population.

EN TERME DE POTENTIEL ET CONNEXION AU MONDE

Sont englobés dans cette thématique : le capital intellectuel, la transition numérique, ainsi que l'ouverture et la connexion au monde.

- 35 000 étudiants, soit 25% de la population aixoise.
- une université classée entre 101 et 150e au niveau mondial (classement de Shanghai 2014) : 132 structures de recherche et 297 partenariats internationaux, un pôle pluridisciplinaire aixois comprenant faculté des sciences économiques, lettres, droit, IUT, IMPGT, IAE, école des Arts et Métiers, Sciences Politiques, instituts de formations et écoles privées. L'opération Campus Mirabeau et l'offre augmentée de logements étudiants renforcera cette réalité.
- 14 % d'étudiants étrangers.
- 44,2 % de la population détentrice d'un diplôme de l'enseignement supérieur offrant ainsi aux entreprises la proximité d'une main d'œuvre locale bien formée.
- 11 collèges aixois sélectionnés intégrés dans le plan numérique pour l'éducation.
- 16,8 % de logements et locaux professionnels couverts par le très haut débit (100 Mbits et plus) à fin juin 2016.
- 3 464 chambres d'hôtels qui ont généré en 2015, 1 177 497 nuitées en hôtellerie.
- 692 717 visiteurs à l'Office Municipal de Tourisme en 2015 (soit une moyenne de 1925 visiteurs/ jour) dont 51 % de visiteurs étrangers, 27 % de PACA et 22 % de France (hors PACA).
- 140 vols directs, 17 TGV quotidiens, au cœur d'un marché de 400 millions d'habitants.

- 15 partenariats internationaux pour la Ville assurant son rayonnement sur 4 continents.

Au delà de ces atouts qui viennent d'être exposés, et comme le fait ressortir le panel représentatif de chaque composante (économie, université, société civile,...) constitué et associé à la phase de diagnostic, la modernité de notre territoire, son caractère innovant sur le plan social, culturel, éducatif et entrepreneurial ne transparaît pas suffisamment et doit être développée.

L'image positive basée sur le patrimoine, la culture, l'Histoire et les valeurs véhiculées par la Provence doit être capitalisée.

A cet égard, une stratégie d'attractivité permet de renforcer notre capacité d'action et de favoriser une **approche partenariale**.

En effet, l'attractivité d'un territoire repose sur plusieurs acteurs locaux qui, lorsqu'ils travaillent ensemble, créent une chaîne de valeurs particulièrement efficace agissant très favorablement sur les résultats en matière d'attractivité. Si l'on se réfère à différentes analyses, et notamment celle de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, le territoire aixois est la plupart du temps le mieux positionné de l'arc méditerranéen français. Il doit cependant être conforté et développé dans les domaines les plus fragiles.

Dans ce prolongement, il s'agit désormais de passer à la phase de mobilisation, en fonction des cibles retenues, des différents acteurs qui constituent l'identité de notre territoire - dirigeants d'entreprises, leaders économiques, universitaires, culturels, associatifs,.. - rassemblés au sein d'un comité d'attractivité.

Ce réseau d'acteurs sera chargé de partager et d'affirmer notre identité et nos valeurs, de préconiser des axes stratégiques pour chacune des thématiques évoquées plus haut et de dresser un plan d'actions au service de la promotion nationale et internationale du territoire d'Aix en Provence et du Pays d'Aix.

L'enjeu est d'augmenter l'image, la notoriété, la qualité de l'offre et le sentiment d'appartenance, afin de maintenir et attirer hommes, idées et capitaux (investissements, innovation, entrepreneuriat, dépenses...).

C'est pourquoi, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la poursuite de la stratégie d'attractivité à travers la phase de mise en réseau d'acteurs ;

- **VALIDER** la création d'un Comité d'Attractivité, présidé par Madame le Maire, représentant les différentes composantes de notre territoire, qui contribuera à la réflexion partagée autour de notre identité et nos valeurs, des choix stratégiques, du plan d'actions au bénéfice de la promotion nationale et internationale de notre territoire.

DL.2016-632 - ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU TERRITOIRE.
MISE EN PLACE D'UN COMITE D'ATTRACTIVITE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»